

**CE
24-20
PAR COURRIEL
28
NOVEMBRE
2024**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

28 novembre 2024, **DÉCISIONS REQUISES PAR COURRIEL**

PRÉSENCES

Mme Julie Gasse
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale

24-20.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, les décisions requises par courriel sont confirmées à l'UNANIMITÉ.

24-20.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision requise pour l'adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Ouellet, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-20.03 RAPPORT ÉNERCÉGEP DANS LE CADRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 JUIN 2024 : POUR ADOPTION

La firme MNP S.E.N.C.R.L. a été chargée de faire l'audit du rapport financier annuel du Collège de Rimouski au 30 juin 2024.

Au cours de cet audit, la firme MNP S.E.N.C.R.L. avait à faire l'analyse des données sur les consommations énergétiques du Collège, les superficies brutes d'énergie et les coûts s'y rattachant pour l'année scolaire 2023-2024. Ces données doivent porter sur tous les bâtiments en propriété et être complètes et exactes.

En suivi de cette analyse, le rapport ÉnerCÉGEP 2023-2024 a été rédigé et est annexé au présent document. Celui-ci doit être transmis au plus tard le 1^{er} décembre 2024.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport ÉnerCégep 2023-2024 pour examen et la désignation du conseil d'administration vers le comité exécutif pour son adoption ;

Il est recommandé d'adopter le rapport ÉnerCÉGEP 2023-2024 (dépenses d'énergie).

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

La présidente
(Mme. Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)